

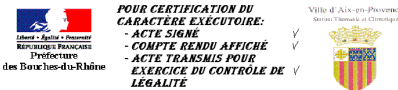


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-305**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1181276-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CHEMIN DE SAINT DONAT. ACQUISITION DU PARKING CADASTRE SECTION DA n° 43
AUPRES DU DIOCESE**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction foncier et gestion du
patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CHEMIN DE SAINT DONAT. ACQUISITION DU PARKING CADASTRE SECTION DA N° 43 AUPRES DU DIOCESE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que dans sa séance en date du 25 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition auprès du Diocèse de l'immeuble cadastré DA n° 43p chemin de Saint Donat au prix de 95 000 € HT.

Je vous rappelle également que le bien est aménagé en parking et qu'il est ouvert au public.

En effet, la Commune voulait se rendre propriétaire du bien du fait de son emplacement stratégique, proche d'école (Ecole Jules Isaac) et de bâtiments publics.

Par courrier recommandé, l'Association Diocésaine d'Aix et d'Arles a fait part à la Commune que son Conseil d'Administration ne souhaitait plus poursuivre le projet de cession de la parcelle DA n° 43p.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- Vu l'article L 2241-1 du CGCT.
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- **RAPPORTER** la délibération N°DL.2019-484 en date du 25 novembre 2019.

DL.2020-305 - CHEMIN DE SAINT DONAT. ACQUISITION DU PARKING CADASTRE
SECTION DA N° 43 AUPRES DU DIOCESE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

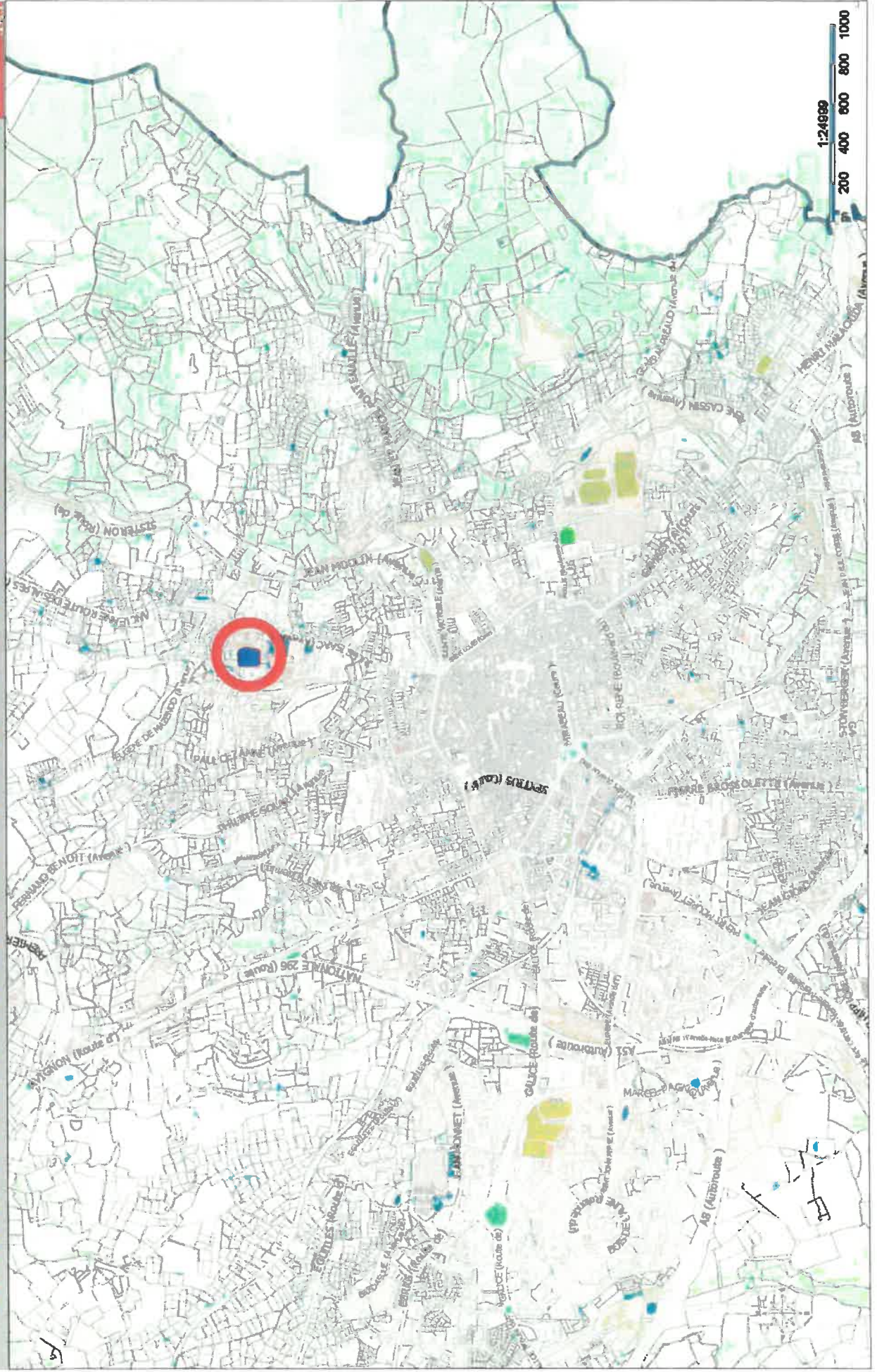
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

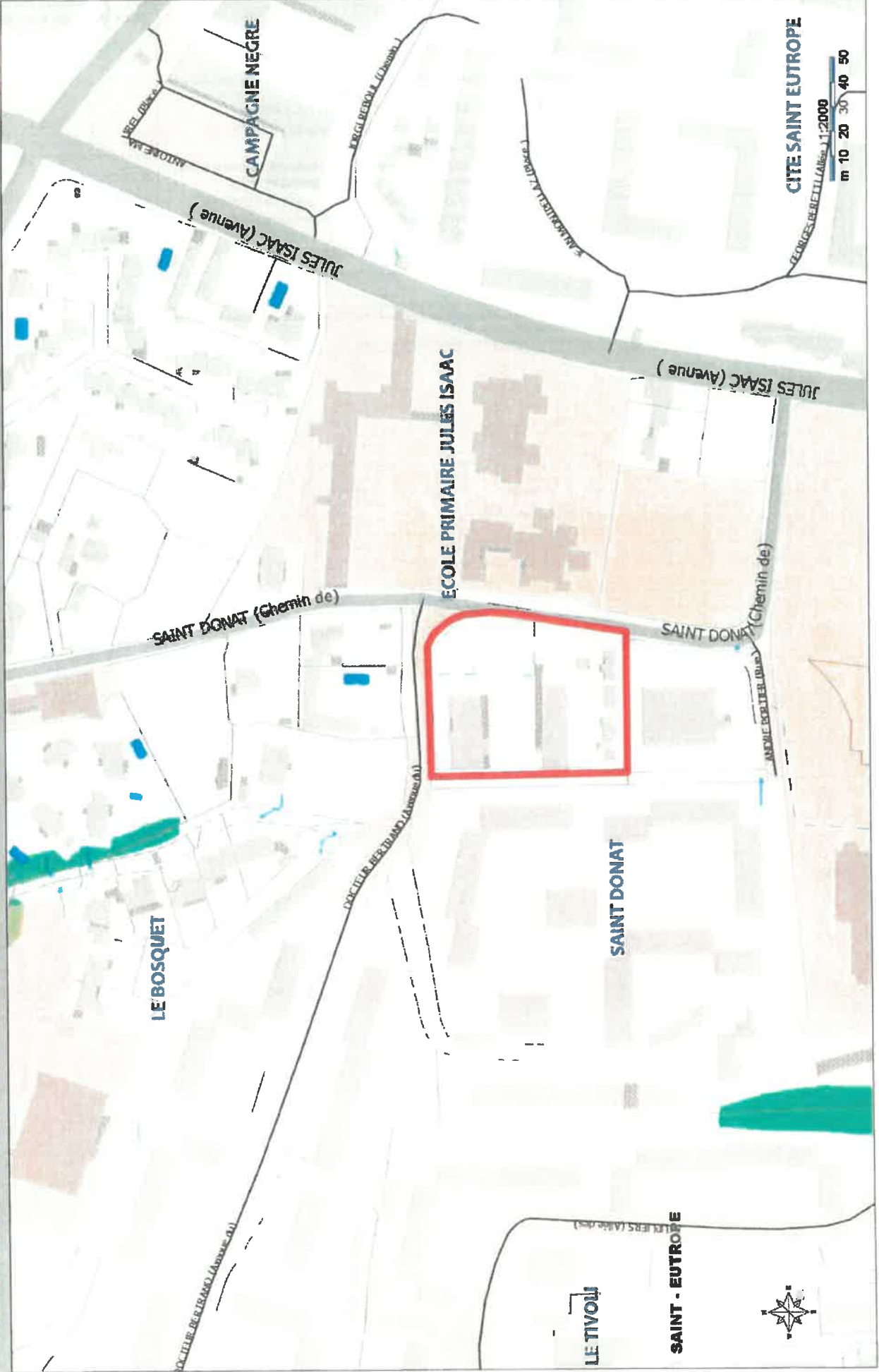
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»





H. HESANOU
 ASSOCIATION DIOCÈSE DE
 L'ÉPISCOPALE D'AVIGNON
 8 70782
 13026 AVX EN PROVENCE Cadex 1

(DA43)
 Les Copropriétaires

Tableau de Contenance

Commune	Parcelle Mère	Délimitation	Fils	Contenance
Avignon-Provence	DA 43	DA 43 Lot A	DA 43 Lot B	49 2 1/2 m ²

Tableau des Servitudes à créer

Nom	Nature	Fonds Dominant	Fonds Servant
S1	Servitude de passage	DA 43 Lot A	DA 43 Lot B

(DA 42)

Légende

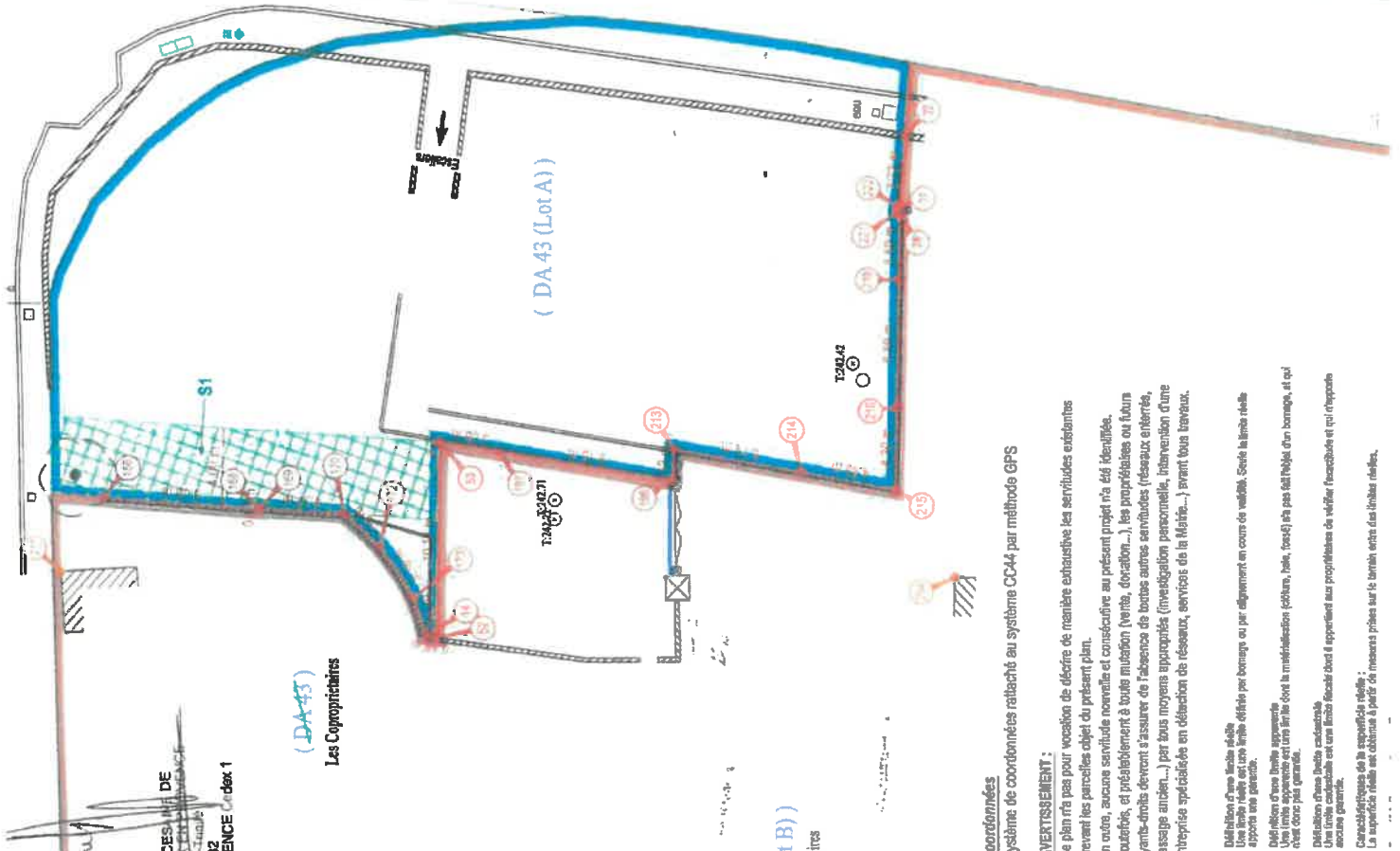
- Plaque Tél
- Mur
- Façade Bâtiment
- Pyône Eclairage Public
- Poteau Incendie
- Limite Cadastre brute
- Limite divoicre projetée

Repères

Points	X	Y	Nature
100	188103.26	311980.76	Angle de 100
62	189102.17	311970.85	Angle de 100
204	189101.00	311947.25	Angle de 100
211	189100.38	311951.43	Angle de 100

Sommets de Limite

Points	X	Y	Nature
14	188417.17	311974.81	Angle de mer
28	188169.91	315050.24	Angle de mer
31	188170.21	315050.25	Angle de mer
32	188173.92	315060.99	Angle de cône
52	188147.70	3151974.26	Angle de mer
53	188157.84	3151974.13	Bornière
166	188154.74	3151991.51	Angle de mer
168	188154.23	3151983.48	Angle de mer



(DA 102)

Coordonnées
 Système de coordonnées rattaché au système CC44 par méthode GPS

AVERTISSEMENT:
 Ce plan n'a pas pour vocation de décrire de manière exhaustive les servitudes existantes grevant les parcelles objet du présent plan.
 En outre, aucune servitude nouvelle et consécutive au présent projet n'a été identifiée.
 Toutefois, et préalablement à toute mutation (vente, donation...), les propriétaires ou futurs ayants-droits devront s'assurer de l'absence de toutes autres servitudes (réseaux enterrés, passage ancien...) par tous moyens appropriés (investigation personnelle, intervention d'une entreprise spécialisée en détection de réseaux, services de la Mairie...) avant tout travaux.

La délimitation d'une limite réelle est effectuée par bornage ou par alignement en cours de validité. Seule la limite réelle est opposable aux tiers.
 Une mention d'une limite apparente n'est pas à considérer comme une limite réelle. Elle n'est pas fait l'objet d'un bornage, et qui n'est donc pas garanti.
 Des limites d'ouvrages publics existantes
 Une limite cadastre est une limite fiscale dont il appartient aux propriétaires de vérifier l'exactitude et qui n'appartient à aucune garantie.
 Les coordonnées de la superficie réelle :
 La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre des limites réelles.